

# Comunus SICAV

Société d'investissement à capital variable autogérée (SICAV) de la catégorie "fonds immobiliers"  
Siège social : Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens  
Registre du commerce du canton Vaud : CH-550-1108047-3

The logo consists of the word "comunus" in a bold, lowercase, sans-serif font, with "sicav" in a smaller, lowercase, sans-serif font directly below it. The text is white and is set against a solid yellow square background.

Les actionnaires sont convoqués en  
**Assemblée générale ordinaire**  
**le lundi 30 mars 2020 à 11h00**  
au siège de Comunus SICAV, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

## ORDRE DU JOUR

### 1. Rapport annuel, comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2019 et rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels relatifs à l'exercice au 31 décembre 2019.

### 2. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Compartiment Swiss : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 6.05 par action soit CHF 5'965'608.55 et ainsi qu'un report à nouveau de CHF 84'184.67

Compartiment Entrepreneurs : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 124.15 par action soit CHF 1'241'500.00 et ainsi qu'un report à nouveau de CHF 168'149.09.

### 3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice au 31 décembre 2019.

### 4. Elections

#### a. Conseil d'Administration – élection des membres du Conseil d'Administration

M. Urs Linsi a décidé de quitter la société en date du 16 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021, les administrateurs actuels, à savoir : M. Dominique Lustenberger, M. Marco Durrer, M. Yvar Mentha.

#### b. Organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de réélire pour un mandat d'un an KPMG SA en tant qu'organe de révision.

---

Selon l'article 22 des Statuts, chaque actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du Code d'obligations sont priés de communiquer à Comunus SICAV le nombre d'actions qu'ils représentent au plus tard le 24 mars 2020 avant 16h00. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'Administration et les rapports de l'organe de révision sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Comunus SICAV, chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Clarens, le 9 mars 2020

Le Conseil d'Administration